



A.F SPORTS AVENTURE
SINCE 2024

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente constituent, conformément aux articles L111-1 et suivants du Code de la consommation en ce qui concerne les Clients consommateurs et aux articles L.441-10 et suivants du Code de Commerce en ce qui concerne les Clients acheteurs professionnels, le socle unique de la relation commerciale entre les parties.

Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles AFSportsAventure, « le Vendeur », fournit aux consommateurs ou acheteurs professionnels, « les Clients », qui lui en font la demande, les services désignés sur le site internet ainsi que sur les documents publicitaires ou les réseaux sociaux.

Ces conditions générales de vente sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande et annexées aux documents contractuels.

Toute prestation accomplie par AFSportsAventure implique l'adhésion sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente.

Les Parties conviennent que leurs relations sont régies exclusivement par les présentes conditions générales de vente, à l'exclusion de toutes autres conditions générales ou particulières émanant du Client, sauf accord exprès, préalable et écrite du Vendeur.

Le Client reconnaît en avoir pris connaissance et déclare expressément les accepter intégralement et sans réserve dès lors qu'il accepte le devis présenté par le Vendeur.

Tous les autres documents, et notamment publicités, listes de prix, site internet, n'ont qu'une valeur informative et indicative non contractuelle.

Le Vendeur se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment et sans préavis. Dans une telle hypothèse, les conditions générales de vente applicables seraient celles en vigueur à la date de signature du devis ou du contrat par le client.

Le Client dispose de la faculté de reproduire les conditions générales de vente accessibles sur le Site internet du Vendeur.

1. Définitions

« **Client** » désigne une personne physique consommateur (*toute personne qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole*) ou un acheteur professionnel, (*toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel*) à qui AFSportsAventure fournit une prestation de services.

« **Contrat** » désigne le contrat entre le Client et AFSportsAventure, les conditions générales de vente (telles que mises à jour ou modifiées) et la fiche d'informations et de décharge de responsabilité annexée aux documents contractuels. Les stipulations des présentes conditions générales prévaudront en cas de contradiction avec tout autre document contractuel de AFSportsAventure ou du Client.

« **Intervenant** » désigne Alexandre FOUCHÉ, éducateur sportif diplômé BPJEPS APT (CREPS - N° de carte professionnelle : 03323ED0737) et préparateur mental (LNF), lequel réalise les prestations de services dans le cadre du Contrat.

« **Vendeur** » désigne la société à responsabilité limitée AFSportsAventure, dont le siège social est sis 44 C Avenue des Champs - 33 510 ANDERNOS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le n° 932 140 239.

« **Site** » désigne le site Internet exploité par AFSportsAventure dont l'adresse est www.afsportsaventure.com ou à toute autre adresse qui pourrait lui être substituée.

2. Objet

Le Contrat détaille les droits et obligations du Vendeur et de ses Clients dans le cadre de la vente et la réalisation, par le Vendeur, de prestations de services d'encadrement et d'accompagnement d'activités sportives, physiques et de bien-être.

3. Prestations

Le Vendeur propose à ses Clients :

- La réalisation de **micro-aventure** autour du Bassin d'Arcachon,
- Des prestations de **coaching personnalisé** dans le cadre d'activités sportives et de bien-être, comprenant la confection de plans d'entraînement et le suivi des séances.

Un diagnostic du niveau de départ, de l'état de santé et des objectifs du Client sera réalisé au début de la relation contractuelle.

Lorsque le Client bénéficie d'une prestation comprenant un plan d'entraînement, celui-ci sera mis en ligne de manière hebdomadaire la semaine précédant la semaine concernée par le plan via l'application choisie par la société.

La réservation des séances en présentiel se fera d'une semaine sur l'autre en fonction des disponibilités des parties.

Sauf indication contraire, la durée d'une séance en présentiel comprend la préparation de l'Intervenant et du Client, ainsi que l'installation et le rangement du matériel.

- L'organisation d'événementiels sportifs,

*

La liste détaillée des prestations de coaching est consultable sur le site internet www.afsportsaventure.com.

Les prestations de services du Vendeur n'ont aucune vocation médicale et ne se substituent en aucun cas à un traitement médical.

L'Intervenant assure l'animation des séances conformément aux règles de l'art et y apporte tout le soin, le professionnalisme, la disponibilité et la diligence nécessaire.

4. Condition physique

Le Client est tenu d'avoir une condition physique et mentale qui lui permet la pratique de l'activité physique et sportive qu'il aura sélectionnée.

Le Vendeur n'est pas compétent pour poser un diagnostic médical. Il n'évalue pas la capacité physique du client à la pratique sportive ni sa condition physique, lesquelles doivent obligatoirement faire l'objet d'une appréciation médicale préalable.

Pour le coaching personnalisé : le Client devra avoir passé une visite médicale préalable à toute activité auprès d'un médecin et produire un certificat médical d'aptitude à l'activité physique et sportive de moins de trois (3) mois et remettre une version signée de fiche d'information et décharge de responsabilité qui figure en annexe du bulletin d'inscription avant la première séance.

Le certificat médical devra être renouvelé chaque année et présenté à l'Intervenant.

Dans le cadre des séances dispensées auprès des femmes enceintes, une autorisation médicale pourra être demandée par le Vendeur.

Pour la micro-aventure et les événementiels sportifs : le Client devra remettre une version signée de la fiche d'information et décharge de responsabilité qui figure en annexe du bulletin d'inscription avant la première séance.

5. Modalités de réservation et vie du contrat

Le contrat n'est parfait qu'après établissement d'un devis, lequel devra être expressément accepté par le client, un exemplaire daté et signé étant retourné au Vendeur, accompagné du règlement de l'acompte tel que prévu à l'article 8.2 des présentes conditions générales de vente.

5.1 Suspension, retard, absence et résiliation du contrat pour le coaching personnalisé

5.1.1 Retard et absence

A l'initiative du Client

Le Client est tenu de respecter les rendez-vous et les horaires préalablement définis avec l'Intervenant.

Aucune séance, une fois réservée, ne pourra être annulée. Aucun remboursement ne sera réalisé.

Celle-ci pourra toutefois être déplacée dans la semaine selon les disponibilités de l'Intervenant et uniquement si le report de séance est demandé par le Client au **minimum 48 h à l'avance**.

Tout retard du Client sera automatiquement décompté du temps de la séance.

A l'initiative du Vendeur

Une séance peut être annulée par le Vendeur jusqu'à six (6) heures avant le début de cette dernière. Le Vendeur se réserve toutefois le droit d'annuler une séance en extérieur jusqu'à une (1) heure avant le début de la séance en cas de conditions météorologiques ne permettant pas sa tenue.

En cas d'annulation, les Clients concernés recevront un appel (ou, en l'absence de réponse, un SMS) et la séance sera reportée à une date ultérieure.

Le Vendeur ne pourra être tenu responsable pour le retard de l'exécution de la prestation en cas de force majeure telle que les catastrophes d'origine atmosphérique, un accident survenu sur le trajet de l'Intervenant ou tout autre cas de force majeure. Dans cette hypothèse, le Client sera alors prévenu le plus rapidement possible et la séance sera reportée à une date ultérieure.

En cas de retard de l'Intervenant, celui-ci doit rattraper le temps perdu en fin de séance ou sur la séance suivante. En cas d'absence non prévue de l'Intervenant, celui se doit de rattraper la séance.

5.1.2 Résiliation

Par le client

Le contrat pourra être résilié, pour quelque raison que ce soit, avant la venue du terme par le Client sous réserve d'un délai de prévenance de quinze (15) jours.

Les séances prévues jusqu'à la résiliation, qu'elles aient été ou non réalisées devront être réglées intégralement.

Par le Vendeur

Le Vendeur se réserve le droit de résilier le contrat, pour quelque raison que ce soit, sous réserve d'un délai de prévenance de 48 heures avant l'exécution de la prestation.

Les séances non réalisées et qui auraient été payées feront l'objet d'un remboursement sous un délai de 7 jours après la résiliation.

5.1.3 Suspension et résiliation des contrats pour raisons médicales

Le Vendeur réserve au client, la faculté de suspendre, à tout moment, les contrats en cours pour des raisons strictement médicales.

Le client devra justifier sa demande de suspension de son contrat au moyen d'un certificat médical attestant de son impossibilité temporaire à exercer une activité sportive. En cas de suspension de l'abonnement, l'exécution du contrat reprendra le jour suivant l'achèvement de la période d'impossibilité à effectuer l'entraînement sportif.

5.2 Modification et résiliation du contrat pour la micro-aventure et l'événementiel sportif

5.2.1 Modification du Contrat

Par le client

Les éventuelles modifications, concernant la date de l'exécution de la prestation ou l'effectif, ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités du Vendeur et sous son accord, que si elles sont notifiées par écrit 7 jours ouvrés avant la date initialement prévue pour l'exécution de la prestation.

Si la modification porte sur la date d'exécution de la prestation, le Client pourra choisir une nouvelle date à partir des propositions émises par le Vendeur dans la limite d'un (1) an à partir de la date d'achat de la commande initiale.

Le Vendeur émettra si besoin un nouveau devis avec un ajustement éventuel du prix.

Si la modification porte sur le nombre de participants, aucun remboursement ne sera fait en cas de baisse de l'effectif dans les 7 jours précédant la date prévue de la prestation.

En cas de hausse de l'effectif, un devis avec un ajustement du prix sera soumis au Client.

La société se réserve le droit de refuser l'accès à de nouveaux participants au regard de la réglementation relative à l'encadrement en milieu sportif.

Dans le cadre des activités sportives de loisirs destinées à un groupe, le nombre de participants devra être confirmé à la société au plus tard 7 jours avant l'exécution de la prestation afin de déterminer le montant précis du solde à régler.

Par le Vendeur

Une prestation peut être annulée par le Vendeur jusqu'à six (6) heures avant le début de cette dernière. Le Vendeur se réserve toutefois le droit d'annuler une séance en extérieur jusqu'à une (1) heure avant le début de la séance en cas de conditions météorologiques ne permettant pas sa tenue.

En cas d'annulation, les Clients concernés recevront un appel (ou, en l'absence de réponse, un SMS) et la séance sera reportée à une date ultérieure.

Le Vendeur ne pourra être tenu responsable pour le retard de l'exécution de la prestation en cas de force majeure telle que les catastrophes d'origine atmosphérique, un accident survenu sur le trajet de l'Intervenant ou tout autre cas de force majeure. Dans cette hypothèse, le Client sera alors prévenu le plus rapidement possible et la prestation sera reportée à une date ultérieure.

5.2.2 Résiliation du Contrat

Par le client

Le contrat pourra être résilié, pour quelque raison que ce soit, avant l'exécution de la prestation.

En cas de résiliation plus de quinze (15) jours avant la réalisation de la prestation, l'acompte sera rendu au Client sous réserve des éventuels frais engagés par le Vendeur en vue de l'exécution de la prestation.

En cas d'annulation moins de quinze (15) jours avant la réalisation de la prestation, l'acompte restera acquis au Vendeur.

Par le Vendeur

Le Vendeur se réserve le droit de résilier le contrat, pour quelque raison que ce soit, sous réserve d'un délai de prévenance de 48 heures avant l'exécution de la prestation.

L'acompte réglé par le Client lui sera rendu sous un délai de quinze (15) jours.

6. Durée et maintien du Contrat

Le Contrat prend fin :

- Pour le coaching personnalisé : à la première des deux dates entre (i) la date à laquelle toutes les séances ont été effectuées ou (ii) la date à laquelle le délai pour effectuer les séances a expiré alors même que toutes les séances n'ont pas été effectuées en raison d'un acte ou omission du Client.

Le délai pour effectuer les séances est de 12 mois à compter de la date de réservation (date de création de la facture), sauf geste commercial par le Vendeur accordé en cas de force majeure (cause médicale ou accident).

En cas de réalisation partielle du Contrat, l'intégralité du prix reste dû au Vendeur à moins que cette réalisation partielle résulte d'un acte ou omission de sa part.

Le Contrat et les séances ne sont pas cessibles par le Client sans accord préalable de AFSportsAventure.

- Pour les activités sportives de loisirs : à l'issue de la réalisation de la prestation demandée.

7. Règlement intérieur

Lors de la réservation, il sera remis au Client une fiche de consignes dont il devra prendre connaissance avant l'exécution de la prestation et qu'il devra retourner signée au Vendeur.

En toute hypothèse, le Client doit porter une tenue de sport correcte et adaptée pour la pratique des activités sportives sauf instructions spécifiques de l'Intervenant.

Le Client doit prendre toute précaution nécessaire pour sa santé, sa sécurité et son hygiène et respecter les consignes de l'Intervenant en ce sens.

Sans préjudice de ce qui suit, le Vendeur pourra, sans préavis ni indemnité d'aucune sorte, exclure voire mettre fin au Contrat de tout Client dont l'attitude ou le comportement serait contraire aux bonnes mœurs, ou notoirement gênant, inacceptable ou dangereux pour lui-même ou pour les autres.

Dans ce cas précis, aucun remboursement n'interviendra.

8. Tarifs et modalités de paiement

8.1 Tarifs

Les tarifs sont disponibles sur le Site internet du Vendeur sous l'onglet « Tarifs » sous réserve des prestations faisant l'objet d'une tarification sur devis.

Dans l'hypothèse d'une modification des prix des prestations, le client en sera informé avant la conclusion du contrat.

Le prix fixé par le Vendeur est garanti pendant la durée du Contrat.

Les prix sont affichés en euros (€) toutes taxes comprises.

Ils comprennent la préparation de la prestation, l'exécution de la prestation ainsi que les déplacements de l'intervenant pour se rendre sur le lieu d'exécution de la prestation.

8.2 Modalités de paiement

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectifs des sommes dues au Vendeur.

Pour le coaching personnalisé :

Le Client s'engage à payer le Vendeur aux dates et conformément aux modalités de paiement indiquées sur le bulletin d'inscription.

Sauf accord dérogatoire convenu entre la Société et le Client, le règlement des prestations s'effectue par virement, chèque ou carte bancaire en une fois au jour de la conclusion du contrat ou en deux fois : premier paiement au jour de la conclusion et second paiement à la moitié des séances.

En cas de retard dans le paiement des factures, une pénalité égale à 1,5 fois le taux de l'intérêt légal pourra être appliquée par le Vendeur du seul fait du non-respect de la date d'échéance par le Client. Le montant de ces pénalités ne peut être inférieur à 7,50 € TTC.

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en demeure, le Client ne s'est pas acquitté des sommes restantes dues, la Société se réserve le droit d'annuler la commande et de suspendre la Prestation. En cas de manquement du Client à ses obligations, notamment en cas d'impayé, la vente sera résolue de plein droit, sans autre formalité, passé un délai de 30 jours suivant la mise en demeure, restée infructueuse.

Pour les activités sportives de loisirs :

Le Client devra verser un acompte de 30% du montant de la prestation lors de la réservation.

Le solde devra être réglé au plus tard 7 jours avant l'exécution de la prestation.

A défaut de règlement dans ce délai, le Client sera réputé avoir renoncé à se prévaloir de l'exécution du Contrat et l'acompte restera acquis à la société.

9. Droit de rétractation

Conformément à l'article L. 221-18 du Code de la consommation, lorsque le contrat est conclu à distance ou hors établissement, le Client dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours francs à compter du jour de la conclusion du contrat de prestations sans avoir à justifier de motifs ni à payer de frais et de pénalité.

Le client pourra exercer son droit de rétractation en adressant au Vendeur le formulaire de rétractation disponible en annexe des présentes conditions générales de vente et sur le Site Internet ou toute autre déclaration faisant état sans ambiguïté de sa rétractation.

Conformément à l'article L. 221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les prestations de services pleinement exécutées avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable et exprès du client et renoncement exprès à son droit de rétractation.

Le Vendeur remboursera alors au client la totalité des sommes versées par celui-ci au plus tard dans les quatorze (14) jours à compter de la date à laquelle il est informé de la décision du client de se rétracter, sauf pour les prestations d'ores et déjà réalisées après accord préalable et exprès du client et renoncement exprès à son droit de rétractation.

Le remboursement s'effectuera en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le client pour la transaction initiale, sauf accord exprès du client pour que le Vendeur utilise un autre moyen de paiement.

Le droit de rétractation est uniquement réservé aux consommateurs, au sens donné par l'article liminaire du Code de la consommation, sauf exception prévue expressément par l'article L. 221-3 du Code de la consommation.

10. Assurance et responsabilités

Chaque Client doit souscrire une police d'assurance responsabilité civile personnelle, le couvrant de tous les dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, durant les prestations. Le Vendeur conseille par ailleurs à chaque Client de souscrire une assurance de dommage corporel liée à l'activité physique et sportive le couvrant pour sa propre intégrité physique.

Le Vendeur a souscrit une assurance pour couvrir les dommages engageant sa responsabilité professionnelle : [AXA France IARD -SA au capital de 214799030 Euros-722057460 RCS Nanterre- Numéro police: 22 066 842 404.](#)

La responsabilité du Vendeur ne pourra être recherchée qu'en cas de démonstration d'un lien de causalité entre une faute lourde commise dans l'exécution du Contrat et le dommage subi par le Client.

La responsabilité du Vendeur ne pourra notamment pas être recherchée (i) en cas d'accident résultant de l'inobservation par le Client des consignes ; (ii) en cas d'accident intervenant hors des séances ou conseils prodigués par le Vendeur ; (iii) en cas d'actes ou omissions d'intervenants extérieurs qui ne sont pas des salariés du Vendeur ; (iv) si le Client ne respecte pas les engagements qu'il prend et garanties qu'il donne au titre du Contrat ; et/ou (v) en cas de force majeure. Les dommages indirects (tels que, sans que cette liste ne soit limitative, une perte de revenus, une perte de chance, un manque à gagner, tout préjudice financier ou tout préjudice immatériel) ne pourront pas faire l'objet d'une indemnisation de la part du Vendeur.

Le Client sera responsable en cas de dégradation occasionnée ou en cas de dommage matériel ou corporel résultant d'un acte volontaire ou involontaire survenant de son fait.

Le Client s'engage par ailleurs à garantir et prendre en charge l'ensemble des condamnations et des frais de justice qui pourraient être encourus ou mis à la charge du Vendeur du fait des fautes, manquements ou autres actes survenant du fait du Client.

11. Données personnelles

Le Vendeur traite les données personnelles du Client, via un fichier informatisé pour l'exécution du contrat et de la comptabilité.

Les données sont conservées pendant **5 années**.

Si le Vendeur effectue d'autres traitements de données personnelles du client, ou permet à un tiers de le faire, il devra en informer le client et se conformer au RGPD, et le cas échéant donner instruction au tiers d'en faire de même et garantir qu'il s'y conformera.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter **Alexandre Fouché - 44 C Avenue des Champs - 33 510 ANDERNOS - 06.81.81.98.73**.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

12. Droit à l'image

Le Client se doit d'indiquer s'il accepte que son image soit utilisée par le Vendeur et, le cas échéant, signer l'exemplaire d'autorisation de droit à l'image remis lors de la conclusion du Contrat.

13. Propriété intellectuelle

Tous les éléments visuels et sonores du Vendeur et de son Site internet, y compris la technologie sous-jacente utilisée, sont protégés par le droit d'auteur, le droit des marques, le droit des brevets et plus généralement par tous droits de propriété intellectuelle. Ces éléments sont la propriété exclusive du Vendeur ou de ses concédants. Aucun des éléments du Site ou de tout ou partie de ceux-ci ne pourra être modifié, reproduit, copié, dupliqué, vendu, revendu, transmis, publié, communiqué, distribué, diffusé, représenté, stocké, utilisé, loué ou exploité de toute autre manière, à titre gratuit ou onéreux, quel que soient les moyens et/ou les supports utilisés, qu'ils soient connus ou inconnus à ce jour, sans l'autorisation préalable expresse et écrite du Vendeur.

14. Confidentialité

Le Vendeur s'engage à la confidentialité la plus totale, s'interdisant de divulguer les informations ou renseignements communiqués par le client. De son côté, le client reconnaît le caractère confidentiel et personnalisé des informations qui lui seront communiquées et s'engage à ne jamais les communiquer à un quelconque tiers.

15. Loi applicable

La loi applicable au contrat est la loi française.

Tout litige susceptible de s'élever entre les parties, à propos de la formation, de l'exécution, ou de l'interprétation du présent contrat, relèvera de la juridiction compétente selon les règles du droit commun en vigueur.

Le Client est informé qu'il a la faculté de recourir à une médiation conventionnelle, notamment sous l'égide de la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation, dans les conditions prévues dans le Code de la consommation.